
Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres de la Commission consultative des Arts plastiques. - Extrait

A.M. 09-02-2018

M.B. 27-03-2018

Par arrêté ministériel du 9 février 2018, à l'article 1^{er}, § 1^{er}, 3^o de l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres de la Commission consultative des Arts plastiques les mots : «- Luc NAVET» sont supprimés.

Au même paragraphe, le 4^o est supprimé.

Au paragraphe 2 du même article, les mots : «- Mme ZENS Andromaque (Ecolo)» sont remplacés par «- M. RODENBACH Dominique (Ecolo)».

A l'article 2, § 1^{er}, 2^o du même arrêté, les mots «- France DE KINDER» sont supprimés.

Au paragraphe 2 du même article, les mots «- M. RODENBACH Dominique (Ecolo)» sont supprimés.

Et ce, à partir du 9 février 2018.